

## **Gouvernance de l'Hôpital : pourquoi la CMH dit oui**

Sandra Boutin

Ce jeudi, la Coordination médicale hospitalière signera le relevé de conclusions sur la réforme de la gouvernance de l'hôpital public tel que rédigé dans sa quatrième et dernière mouture. François Aubart, président de la CMH, explique pourquoi son syndicat a choisi de signer, contrairement à l'INPH et à la CHG.

*Pour le Dr. Aubart, les hospitaliers « sont amenés à agir dans l'immédiateté avec une perception de pénurie humaine et financière ». Ils agissent au coup par coup en quelque sorte. De la même façon, avance le président de la CMH, le mode d'action de l'Etat est semblable : « des enveloppes budgétaires et autres cagnottes servent de soupapes. Au gré des campagnes électorales, au gré des conflits sociaux ou des mouvements catégoriels, ces enveloppes plus ou moins virtuelles constituent souvent l'essentiel de l'action publique ». Dans ce cadre, l'hôpital doit aux yeux du Dr. Aubart être réorganisé : « les malades doivent être pris en charge dans des pôles qui regroupent autour d'eux les moyens et les organisations utiles à leur prise en charge. Ces pôles à responsabilité médicale affirmée doivent disposer de moyens de gestion et d'anticipation. Les équipes médicales, au service du malade, doivent être regroupées au sein de services sur la base de leurs compétences et de leurs spécialités médicales. La communauté médicale doit disposer au sein du conseil exécutif d'une place et d'un rôle non de directeur médical mais de codécideur au service des malades ».*

Pour ces raisons, la majorité des syndicats composant la CMH ont choisi, lors d'une assemblée exceptionnelle organisée ce lundi, d'accepter le texte proposé par Jean-François Mattéi. Le SNGC (syndicat national de gérontologie clinique), présidé par Jean-Marie Vetel et l'AMUHF (Association des médecins urgentistes) présidée par Patrick Pelloux ont pour leur part considéré que le texte n'était pas acceptable. Pour le Dr. Pelloux, en effet, entrer dans un dispositif tel que celui prévu par le relevé de conclusions engendrerait notamment la mise en place d'une structure mandarinale à l'hôpital. De même, explique-t-il dans un communiqué, *"l'hôpital est en danger et ce projet de réforme ne répond absolument pas aux problèmes d'organisation de l'hôpital et de son renouveau notamment en terme de démocratie sociale"*. Selon lui, il faut réécrire complètement le texte. Et de rappeler la mobilisation des urgentistes pour la journée du 22 janvier aux côtés de la CHG, de l'INPH, de la CGT, la CFDT, FO et Sud. A ce propos, François Aubart a également réaffirmé la participation de la CMH à cette journée afin de dénoncer le manque de moyens financiers de l'hôpital ainsi que la politique de recrutement.